

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 13 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un et treize avril, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin GIMBERT à VESSEAU, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H00 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, R BAUER, M ALLAMEL, A BEL, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, JY MEYER (proc de K ESSAYAR et MF TASTEVIN), B PERRUSSET, E ROCHE (proc de I NGUYEN), J SOUBEYRAND, JF DEVES, JC COURT, A DELAYGUE, C DUCHAMP, G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, P DUPONT, D BERAL, B TEYSSIER, M GUYON, G ANTHONY, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, V VANDUYNLAGER (proc de M CHAZE), J BOYER, A CHARROUD, G DOZ, M CEYSSON, F CHASSON, B SOUCHE (proc de A ROUSSET), M TOURVIEILHE (proc de P MAISONNEUVE), M TAUPENAS et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52
Présents : 42
Procurations : 7
Votants : 49
Absents : 3

Date de convocation : 07/04/2021

Secrétaire de séance : A BEL

Absents : J SEBASTIEN, S GENEST, et J LAFFONT

En présence des suppléants non votants : B GUSELLA, O BOISSIN.

Objet : OPAH-RU. Lancement d'une étude pré-opérationnelle visant la mise en place d'un nouveau dispositif d'amélioration de l'habitat du parc privé.

Dans le cadre du 1^{er} Programme Local de l'Habitat (PLH) approuvé par la Communauté de Communes du Pays d'Aubenas Vals (CCPAV) le 27 février 2014, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain (OPAH-RU) a été lancée en juin 2016 pour une durée initiale de 5 ans. Celle-ci a été prorogée jusqu'au 31/12/2022 dans le cadre de la convention Action Cœur de Ville d'Aubenas qui intègre un pilier habitat.

Afin d'anticiper la fin de l'OPAH-RU en cours et de répondre aux enjeux locaux en maintenant un dispositif d'animation visant à améliorer le parc privé existant et mobiliser les logements vacants sur le territoire de la CCBA, il s'avère nécessaire de relancer une étude pré opérationnelle pour calibrer un nouveau dispositif à l'échéance du 1^{er}/01/2023. Cette action s'inscrit par ailleurs dans le cadre du futur PLH en cours d'élaboration comme un axe fort de l'orientation n°1 visant à mobiliser le parc existant sur la CCBA.

Le but de cette étude sera :

- D'évaluer le dispositif en cours et ainsi de mieux réorienter le contenu d'un futur dispositif ;
- D'étudier les modalités de mise en œuvre d'un ou de nouveaux dispositifs (enjeux, objectifs, périmètre, ingénierie à déployer et coût prévisionnel).

Il est par ailleurs proposé d'inclure en prestation supplémentaire éventuelle une étude sur le dispositif du permis de louer sur la commune d'Aubenas.

Cette étude pré-opérationnelle serait lancée par la CCBA sur l'ensemble du territoire intercommunal, la communauté de communes intervenant au titre de maître d'ouvrage délégué pour les communes d'Aubenas et de Vals-les-Bains et sur la base de ses compétences propres pour les autres communes.

En effet, les statuts de la communauté de Communes prévoient dans leur article 5.2 que ses compétences en matière d'OPAH sont : « La conduite d'OPAH dans les communes rurales ou semi rurales », en conséquence à l'exclusion des communes d'Aubenas et de Vals-les-Bains.

La réalisation de cette étude pré-opérationnelle peut bénéficier de subventions de l'Anah pouvant atteindre 50 % maximum du coût HT de l'étude plafonné à 200 000 €, voire d'une subvention de la Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de 10% du coût HT.

Aussi, compte tenu des données développées ci-dessus et dans le but d'obtenir les meilleures conditions possibles (prestataire unique permettant de faire des économies d'échelles, cohérence des résultats et obtention des subventions), il est proposé de déléguer la maîtrise d'ouvrage des communes d'Aubenas et de Vals-les-Bains à la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas, selon les termes de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée ci-annexée.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- **D'engager** une étude pré-opérationnelle en vue du lancement d'un dispositif d'aide à l'amélioration de l'habitat du parc de logements privés sur l'ensemble du territoire intercommunal ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée ci-annexée avec les communes d'Aubenas et de Vals-les-Bains pour la réalisation de cette étude et l'avenant à intervenir ;
- **D'autoriser** le Président à solliciter toutes les subventions mobilisables pour cette opération et notamment l'Anah à hauteur de 50% du montant HT de l'étude et la Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de 10% du montant HT ;
- **D'autoriser** le Président à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes dont notamment le lancement de la consultation en vue de la conclusion d'un marché en procédure adaptée de prestation intellectuelle.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 14 avril 2021

Le Président, Max TOURVIEILHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20210413-DEL13042021-26-DE
Date de télétransmission : 16/04/2021
Date de réception préfecture : 16/04/2021